

Règlement de maison

- Nous sommes des hôtes de cet établissement.
- Nous formons une communauté pour un certain temps.
- Chaque membre de cette communauté respecte son prochain.
- Le règlement de maison doit nous aider à nous sentir bien au sein de la communauté.

Le règlement de maison se limite à l'essentiel. De plus, chaque classe élabore un code de vie commune, le règlement de maison est signé collectivement.

Généralités	Le protocole de remise de la chambre doit être complété très précisément. Les radios, télévisions et autres appareils musicaux doivent être adaptés au niveau sonore de la chambre. Le rangement et la propreté dans les chambres, les classes, les salles de travail et autour des bâtiments sont une affaire d'honneur. Le directeur de cours et les enseignants spécialisés effectuent des contrôles. Le volume doit être de manière à se que les autres ne se sentent pas gênés.	
Responsabilité	Le responsable des dommages causés se porte garant pour les dommages intentionnels ou commis par négligence. Si le responsable des dommages causés dans une chambre ne peut être déterminé, ce sont les utilisateurs de la chambre qui devront payer.	
Tenue	Des vêtements civils sont portés dans les locaux de l'école. Les chaussures de cuisine ne doivent être portées que dans la cuisine.	
Véhicules	La conduite de véhicules pendant le cours est interdite.	
Téléphone portable iPod	L'utilisation de téléphones portables / d'iPods est réglementée par l'enseignant responsable.	
Consommation d'alcool interdite	Pendant toute la durée des cours, il est strictement interdit aux apprentis de consommer de l'alcool dans le centre scolaire / l'hôtel destiné aux cours et dans le périmètre de l'école. Il est également interdit de déposer de l'alcool.	
Interdiction de fumer	Il est interdit de fumer dans les chambres, les toilettes, les classes, etc. Les autres règles diffèrent selon le lieu de l'enseignement.	
Interdiction de drogue	La consommation, le commerce et la conservation de drogues dures ou douces sont strictement interdits.	
Déclaration d'incendie	Des instructions sont remises à ce sujet par le responsable de l'établissement au début du cours. Les règles de comportement doivent être respectées.	
Infractions	<i>Les infractions aux règles et dispositions et au règlement de maison sont punies, selon l'infraction, par une réprimande ou un renvoi du cours professionnel. En cas de récidive, ce sera l'exclusion définitive du cours professionnel. La Direction de l'école décide de l'information des signataires du contrat d'apprentissage.</i>	
	Prise de possession des chambres:	Extinction des limières:
	Du lundi au jeudi : 22h00	Du lundi au jeudi : 23h00
	Du vendredi au dimanche : 23h00	Du vendredi au dimanche : 23h30
Particularités	Lors de la prise des chambres, chaque apprenti-e est dans sa propre chambre. Les fenêtres sont fermées ou en imposte et les balcons ne sont plus utilisés. Les réglementations valent également pour les personnes restant le week-end.	

Autorisé par la Direction de l'école professionnelle intercantonale

Signatures des participants au cours :